

Procès-Verbal du Conseil Communautaire du Mercredi 20 mars 2024

Le mercredi 20 mars 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Champagne-Fontaines sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice	58
Nombre de membres titulaires présents pour la délibération 2024-22	40
Nombre de membres titulaires absents pour la délibération 2024-22	18
Nombre de procurations pour la délibération 2024-22	12
Nombre de membres suppléants présents pour la délibération la 2024-22	3
Nombre de membres titulaires présents de la délibération 2024-23 à 2024-30	42
Nombre de membres titulaires absents de la délibération 2024-23 à 2024-30	16
Nombre de procurations de la délibération 2024-23 à 2024-30	11
Nombre de membres suppléants présents de la délibération 2024-23 à 2024-30	3

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents		Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars -Monique Boineau-Serrano -Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup -Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerrier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca –Gérard Caignard (absent pour la délibération 2024-22)- Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janailac – Julie Bordet (absente pour la délibération 2024-22)-Edwige Badel (absente pour la délibération 2024-22)-Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye -Régis Defraye- Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents		Bruno Beuque – Commune de Bouteilles Saint Sébastien Jacques Foulon – Commune de Grand-Brassac Frédéric Queyret – Commune de Saint André de Double
Titulaires absents		Jean-Pierre Prigul – Janick Laville – Christine Berthé – Lisa Boyer – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Daniel Bonfond –Joël Constant (absent de la délibération 2024-23 à 2024-30) - Bruno Limerat -Nicolas Platon – Catherine Esculier – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand -
Procurations		Jean-Pierre Prigul procuration à Ludovic Gillaizeau Janick Laville procuration à Patrick Lachaud Lisa Boyer procuration à Bernadette Bazinet Yves Mahaud procuration à Priça Mortier Daniel Bonfond procuration à Jean-Didier Andrieux Bruno Limerat procuration à Joël Constant Nicolas Platon procuration à Catherine Bezac-Gonthier Catherine Esculier procuration à Christine Laurent Christophe Rossard procuration à Jean-Pierre Chaumette Philippe Dubourg procuration à Jean-Pierre Prunier Jean-Claude Arnaud procuration à Didier Bazinet Denis Ferrand procuration à Pierre Janailac

Mot d'accueil de Pascal Devars, Maire de Champagne et Fontaines, il précise qu'un apéritif dinatoire sera servi à l'issue de la réunion.

Le Président remercie le maire de Champagne et Fontaines de son accueil et remercie les élus de leur présence. Il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal du conseil du 20 février 2024 a été adopté à l'unanimité.

Jean-Marcel Beau est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Intervention de Jean-Pierre Chaumette Vice-Président délégué au tourisme qui évoque le label « villes et villages fleuris. »

« Une réunion d'information avec toutes les communes va être programmée fin août, début septembre dans le but de mettre en valeur notre territoire avec le label « villes et villages fleuris ». Dans les communes du territoire, beaucoup ont fait des travaux d'amélioration des centres-bourg, certains n'ont pas grand-chose à faire de plus pour obtenir ce label. Aujourd'hui c'est une labellisation et non plus un concours. Il tient à féliciter la commune de Villetoueix qui vient d'obtenir ce jour sa deuxième fleur et la commune de Bertric-Burée qui a obtenu également sa première fleur.

Nous serons appuyés par le pôle paysage du Conseil Départemental pour le montage de dossier, celui-ci est relativement simple. Pour les communes qui y participeront, le Conseil Départemental s'occupera du suivi. La demande sera évaluée par un jury Régional pour l'obtention du label.

Actuellement seulement 5 communes participent sur les 44 communes de notre territoire, c'est peu et ce serait bien qu'il y ait plus de participants, car cela permettrait de mettre en valeur le territoire au niveau du tourisme, les communes seront cartographiées.

Le Département de la Dordogne est le plus important en France pour le nombre de villes et villages fleuris.

Par exemple la commune de Montagrier a fait un aménagement remarquable, elle n'a rien à faire de plus, il faut juste qu'elle participe.

Je tiens également à remercier Muriel Morlion pour son dynamisme et son implication au sein de l'association ».

1-Pôle Administration Générale

1-1 Finances – Rapporteur Jean-Marcel Beau

Projet de délibération n° 2024-22 : Anticipation de crédits pour acquisition d'un terrain

Il est proposé à l'organe délibérant d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors reste à réaliser, ce qui représente un total possible d'ouverture de 783 000.00 €.

Il est ici proposé de n'ouvrir que les sommes nécessaires pour prévoir des crédits en cas de nécessité pour les opérations ci-dessous soit au total la somme de 25 000.00 €.

Il est à préciser que ces dépenses seront reprises au budget 2024 lors de son adoption.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de faire application de l'article L1612-I du code général des collectivités territoriales à hauteur maximale de 25 % de la prévision budgétaire 2023 (hors remboursement de la dette et reste à réaliser) avec la répartition suivante :

BUDGET PRINCIPAL		
CHAPITRES	CREDITS OUVERTS AU BP 2023	OUVERTURE DE CREDITS 2024
21 – immobilisations corporelles	2 353 947.00 €	588 486.00 €
Opération 114 « Acquisition de terrains » (achat terrain Raynaud)		25 000.00 €
Besoin total chap.21		25 000.00 €

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire par Jean-Baptiste Chamouton et Carine Rigaud

Jean-Baptiste Chamouton « le Président, le premier Vice-Président et le Vice –Président aux finances ont validé le document qui sera présenté ».

Carine Rigaud Précise « Le plan pluriannuel d'investissement est intéressant car il concerne des opérations qui vont s'étendre sur plusieurs années et qui seront soumises à un marché. Si le marché est notifié, la totalité de la dépense doit être inscrite. Si nous ne souhaitons pas le faire, il faut que dans les orientations budgétaires, il y ait ce phasage des travaux qui soit prévu. La commission et les Vice-présidents décideront si les projets resteront ou pas. Si aujourd'hui pour les orientations budgétaires ce phasage n'est pas validé et que le projet par exemple pour le bâtiment Prévert est lancé, ce ne sera pas 160 000 € qu'il faudra inscrire au budget mais la totalité de la somme. La validation des autorisations de programme et crédits de paiement, permettront si cela est adopté lors du vote du budget du 15 avril, d'avoir le droit de n'inscrire que le phasage retenu en 2024 au budget. Concernant les subventions, nous n'en avons pas, car nous finançons beaucoup d'investissement qui sont peu ou pas subventionnés comme par exemple la voirie, en effet c'est une compétence qui n'est pas aidée. D'autre part le taux de subvention globalement diminue par rapport aux années précédentes, de ce fait le recours à l'emprunt a augmenté. Nous avons autant d'auto- financement que d'emprunts avec une petite part de subvention ».

Jean-Baptiste Chamouton « L'inquiétude que l'on pourrait avoir, c'est si les collectivités territoriales que sont le Département et la Région sont tenues de se concentrer uniquement sur leurs compétences obligatoires. Il est fort possible que les 358 000 € de subventions finissent par diminuer voire disparaître.

Le seul partenaire sur lequel nous pouvons compter sur le territoire actuellement c'est le Conseil Départemental ; par exemple sur les 10 ans d'existence de la collectivité, nous avons eu des subventions de la Région seulement sur un seul projet à savoir le BEPOS à Siorac, car la formation est une compétence régionale. Si cela devenait le cas pour le Conseil Départemental, la collectivité aurait du souci à se faire pour obtenir des subventions.

Il faudrait partir sur des projets qui rentreront dans les champs de compétence de la collectivité.

Ce recentrage des partenaires financiers s'est traduit par un recours à l'autofinancement et aux emprunts pour pouvoir investir ».

Le président remercie Jean-Baptiste Chamouton et Carine Rigaud et les services pour le travail effectué puis engage le débat :

« Nous allons devoir prendre des décisions difficiles, le travail mené par l'ensemble des vice-présidents, les chefs de service et les responsables ont permis de cadrer notre enveloppe en fonctionnement.

Nous avons un souhait et je remercie Jean-Marcel Beau pour son aide, nous avons maintenu un niveau d'emprunt acceptable depuis 2014, nous n'avons pas le choix et il faudra être encore plus rigoureux sur la dette. Lors de la présentation de « Ressources consultants », il a été dit que la collectivité avait une capacité à emprunter à hauteur de 2 millions. Sur deux ans nous avons fait des choix par exemple pour Besse & Aupy nous ne pouvions pas laisser mourir cette entreprise Nous avons investi près de 8 millions d'euros au lieu de 4 millions. Aujourd'hui il faut revenir à la normale.

Nous aurons des choix difficiles en investissement sur 2024. Il faudra également, et cela a été engagé, réinventer notre politique patrimoniale, nous avons en effet un patrimoine qui coûte cher en fonctionnement.

Si du patrimoine peut être vendu cela permettra de pouvoir réinvestir dans des choix importants pour l'avenir de notre collectivité. Comme vous avez pu le voir dans l'exposé présenté par Jean-Baptiste Chamouton et Carine Rigaud, les collectivités locales vont être mises à contribution, cela risque de pénaliser notre capacité à investir, à fonctionner et à offrir des services à notre population.

Nous avons le budget de la collectivité, mais également une subvention d'équilibre reversée au Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) qui génère un budget important avec 80 agents, 2 résidences autonomes (60 logements), avec des missions diverses et variées.

Nous ne pouvons pas remettre en question nos actions portées par le CIAS, mais également par le service à la population. Les choix qui ont été fait auparavant sont des choix intéressants pour notre population, car nous menons des actions depuis la petite enfance jusqu'au seniors et ces actions sont reconnues.

Nous avons je pense comme la plupart des collectivités, deux années assez compliquées à passer. Notre collectivité a déjà été mise à contribution pour résorber le déficit public, nous l'avons payé cher et nous pouvons le voir avec la DGF. Si nous avions la même dotation qu'en 2014, nous serions plus à l'aise pour élaborer nos budgets.

Des dépenses nouvelles sont également apparues année après année qui ont aussi aggraver notre capacité à investir.

Il y aura donc des arbitrages difficiles à effectuer car nous n'aurons plus les moyens d'emprunter des sommes telles qu'en 2023, ce serait déraisonnable. Il nous faut un budget de rigueur et des investissements devront être reportés dans le temps ».

Philippe Chotard remercie les services pour l'exposé de qualité qui a été produit. « Je voudrais rappeler que cette année encore, on se trompe de débat, et que nous ne sommes pas dans un débat d'orientation budgétaire. Nous restons dans un pré-budget 2024. Je suis conscient que les derniers arbitrages ne sont pas encore faits, mais je ne suis pas sûr que les choix soient différents entre aujourd'hui et le vote du budget. Des pistes ont été évoquées par Jean-Baptiste Chamouton notamment avec les contraintes qui vont peser sur toutes les collectivités dans les prochaines années, mais la question majeure est de savoir comment s'y préparer en sachant que nous connaissons les cadrages qui sont fixés au niveau national.

J'aurais souhaité entendre des choses sur nos dépenses de fonctionnement, j'ai enregistré des efforts très favorablement pour le budget de cette année et notamment sur le personnel, mais sommes-nous certains d'avoir revisité toutes nos dépenses de fonctionnement ? Sur un tel budget, on ne me fera pas croire que toutes les dépenses soient justifiées. Aujourd'hui nous avons peut-être des actions que nous n'avons plus vocation à maintenir.

Vous avez évoqué Monsieur le président le fait de revisiter notre politique patrimoniale, cela est très intéressant, mais pas une seule piste de travail nous est proposée dans le cadre du DOB. Pareil pour l'investissement, je salue avec satisfaction l'esquisse d'une stratégie pluriannuelle mais on a vraiment besoin de sortir d'un pilotage année après année pour voir quelles sont les priorités de la collectivité, quelle est la vision pour le territoire ? Une réflexion en début de mandat avait été évoquée sur un projet de territoire qu'en est-il devenu ? c'est là le cœur de la compétence au niveau d'un débat d'orientation budgétaire.

Il faudrait que les chantiers de transformation, d'économie, de rationalisation soient présentés à l'occasion de ce débat.

Je reviens sur les premiers chiffres de préparation du budget 2024, puisque des modifications peuvent encore intervenir, je me permets d'en évoquer quelques-unes.

Sur le fonctionnement, je salue la nouvelle méthode budgétaire, mais nous avons été encore trop généreux au niveau des notes de cadrage, si l'on veut que les services proposent véritablement un travail pour examiner la justification de toutes les dépenses de fonctionnement, il faut partir sur une orientation plus rigoureuse et pas seulement sur le maintien du niveau de dépense tel qu'il est constaté. Qu'est ce qui nous garantit que celui-ci est justifié dans tous les secteurs d'activité ?

Pour financer les dépenses de fonctionnement nouvelles, il y a certainement matière à mettre un terme ou à réduire des dépenses antérieures. Quand on regarde en dehors du personnel qui est le principal poste de dépense, les deux autres postes les plus importants sont les charges à caractère général en hausse de près de 10 %, les subventions et participations obligatoires sont également en augmentation de 9 %.

Pour les recettes de fonctionnement, effectivement les contraintes imposées par l'Etat augmentent d'année en année. Cependant cela fait 40 ans que je suis au sein des collectivités locales et chaque année c'est le même discours que tiennent toutes les collectivités locales. Mais regardons les choses de près, ce qui nous intéresse c'est ce qu'il s'est passé depuis le début du mandat en 2020. La DGF croît régulièrement depuis 2020, une référence a été mise en 2014, nous étions tous en collectivité en 2014 et nous savons tous qui a initié cette réforme de la DGF qui a diminué de 50 %, Nous ne sommes plus dans ce contexte d'alors mais dans un contexte nouveau auquel il va falloir se préparer.

En 2023, nous avons quand même eu le filet de sécurité, ce ne sera évidemment pas constaté à chaque budget, mais quand il y a des nouvelles positives il faut les saluer.

Pour la fiscalité nous sommes de plus en plus dépendants des mesures de compensation fixées au niveau national c'est vrai, mais n'avons-nous pas eu la possibilité au niveau de l'intercommunalité d'augmenter les impôts depuis 4 ans, jamais la revalorisation des bases n'a été aussi importante que ces trois dernières années ; 3.5 % il y a deux ans, 7.1 % l'an dernier, 3.9 % pour cette année et malgré cela l'intercommunalité a voté une augmentation de ces taux l'an dernier de 4 %.

Sur l'investissement, je suis très satisfait de ce que j'ai entendu, l'an dernier je m'étais permis dire que c'était déraisonnable d'avoir des effets de seuil et de passer d'un seul coup d'un seul à un tel niveau d'investissement. Il faut être en capacité d'absorber et je pense notamment à la charge de travail des services d'une telle augmentation du niveau des investissements et je crois qu'il faut arriver à une trajectoire raisonnable sans faire une croix sur la politique d'investissement.

Historiquement notre collectivité a trop peu investi. Je reviens toujours sur la part de la voirie et je m'en excuse auprès de Monsieur Andrieux, je pense que c'est suffisamment important d'en parler. La voirie sur la prévision c'est près de 40 % d'investissement et je continue de dire que c'est totalement déraisonnable, mais si je regarde les autres services à côté comme par exemple le tourisme, nous arrivons à un peu plus de 10 % du budget d'investissement.

Je considère à titre personnel que n'est pas suffisant pour préparer l'avenir.

Le poste qui va nous plomber c'est le pôle administratif, 4 M 560 dans le contexte actuel je continue de dire que c'est un mauvais choix. La dernière fois Monsieur le Président vous m'avez dit que c'était une bonne chose car ce pôle serait sur Ribérac mais non, une nouvelle fois on va vider le centre de Ribérac.

Pour finir cette année la dette va augmenter, la fiscalité va également augmenter pourtant trop dissuasive pour le territoire aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers et est-ce que les taux vont augmenter » ?

Le Président « Vous êtes membre de la commission des finances, ce débat que vous tenez ce soir, vous auriez pu le tenir lors des trois commissions, mais vous étiez absents à chaque fois ».

Le vrai problème c'est investir mais ne pas s'endetter. Dites-nous quels services nous devons supprimer ? Ce qui est prévu sur 2024 c'est de ne pas remplacer les départs en retraite. Tout le travail effectué par nos services sur le territoire, c'est aussi parce que le service public d'Etat a quitté les zones rurales.

Je reviens également sur la fiscalité locale, lorsqu'on supprime la taxe d'habitation, aujourd'hui l'impôt local repose sur les propriétaires, cette réforme est profondément injuste.

Il faudrait que l'Etat se rende compte des difficultés des collectivités. Nous mettre sous tutelle au niveau financier nous imposera de nous recentrer sur nos compétences. Mais qu'allons-nous faire de nos agents ?

Que faire vendre du patrimoine, redonner les compétences ? Nous sommes face à un défi pour l'avenir de nos territoires et cela englobe beaucoup de choses comme le service à la population. Si la collectivité n'était pas là pour s'occuper des personnes âgées et des jeunes cela serait dramatique.

Pour investir il va falloir faire des choix de retour sur l'essentiel, nos services accompagnent des porteurs de projet comme « Chausson Matériaux » et l'entreprise « Lafarge » sur Bourg des Maisons : 20 à 25 millions d'euros ont été investis car nos services ont pu avec les municipalités trouver des solutions.

Je tiens à souligner l'action que mène Patrick Lachaud ainsi que les services pour que le projet de ferme de cannabis thérapeutique à Petit-Bersac puisse aboutir. C'est un projet d'envergure et novateur mais avons quelques opposants qui ne veulent pas voir le projet se réaliser c'est dramatique.

On se plaint que nos écoles ferment...

La Dordogne va finir en grande maison de retraite si cela continue.

Il y a des choix très douloureux à faire pour notre collectivité sinon on risque de ne pas s'en sortir ».

Projet de délibération n° 2024-23 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 (ROB)

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) s'imposent à tout groupement comptant une commune de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1 et D.2312-3 du CGCT).

Depuis l'adoption de la nomenclature comptable M57, le DOB doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget (article L.5217-10-4 du CGCT) sous peine que celui-ci soit entaché d'illégalité. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Il donne lieu à un débat. Ce débat est acté par une délibération spécifique qui à son tour donne lieu à un vote.

Le conseil communautaire à l'unanimité prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

1-2 Ressources Humaines – Rapporteur Didier Bazinet

Projet de Délibération n° 2024-24 : Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités, service animation

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité afin de satisfaire aux besoins du service Animation, il est proposé au conseil communautaire le recrutement direct d'un adjoint d'animation non titulaire pour accroissement temporaire d'activité pour assurer des fonctions d'encadrement des enfants en péri et extrascolaire :

-un poste du 1^{er} avril au 4 août 2024 pour une durée hebdomadaire de 17 heures, rémunéré sur l'indice majoré 366.

Le conseil communautaire à l'unanimité valide le recrutement d'un adjoint d'animation non titulaire pour accroissement temporaire d'activité

Projet de délibération n°2024-25 : Contrats d'engagement éducatif

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération pour mieux répondre au fonctionnement particulier des centres de loisirs.

Ces contrats concernent les animateurs recrutés spécifiquement pour l'accroissement d'activité pendant les vacances scolaires. La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour.

Il est proposé une base forfaitaire journalière de 90€ brut pour une durée maximale de 48h pour les salariés majeurs.

Il est proposé la création et le recrutement d'un contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur pour des salariés majeurs. La base forfaitaire journalière de 90€ brut pour une durée maximale de 48h hebdomadaires.

- 2 à temps complet à raison de 48 heures hebdomadaires maximum pour une durée de 10 jours, à compter du 15 avril et jusqu'au 28 avril 2024

Il est proposé la création et le recrutement de 2 contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur pour des salariés mineurs. La base forfaitaire journalière de 45€ brut pour une durée maximale de 35h hebdomadaires.

- 2 à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires maximum pour une durée de 10 jours, à compter du 15 avril et jusqu'au 28 avril 2024

Le conseil communautaire à l'unanimité valide les recrutements proposés ci-dessus.

Projet de délibération n° 2024-26 : Prise en charge des frais d'hébergement

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'agent en formation avec le CNFPT doit lui-même réserver son hébergement. Le CNFPT verse à l'agent une indemnité, sur justificatif, à hauteur de 50€ par nuitée. A ce jour, les remboursements de frais d'hébergement sont fixés par décret à hauteur de 120 € pour les villes de plus de 200 000 habitants (hors Paris) et 90 € pour les autres villes. Il reste donc pour l'agent une part importante de frais non pris en charge.

Vu l'avis favorable du CST en date du 15 février 2024, le conseil communautaire à l'unanimité se prononce favorablement sur la prise en charge complémentaire des frais d'hébergement dans la limite des 90€ fixés par décret sur présentation de justificatifs.

2- Pôle Aménagement – Habitat

2-1 Habitat – Rapporteur Francis Lafaye

Projet de délibération n° 2024-27 : Attribution de subvention dans le cadre de l'OPAH

Dans le cadre de l'OPAH 2023, le conseil communautaire à l'unanimité se prononce favorablement sur le versement de la subvention des propriétaires ayant terminé leurs travaux. Ils ont perçu l'aide de l'Anah, il convient désormais de leur verser la subvention qui leur a été attribuée au dépôt de leur dossier.

Commune	Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Montrant HT retenus pour le calcul des aides	Subvention ANAH	Autre	Subvention CDC
Ribérac	Travaux énergie	10 298.78€	9 620.07€	6310€	CARSAT : 3500€	240.50€€ ASE : 100€
Bertric Burée	Travaux énergie	44 670.80€	35 000€	19 000€	CD24 : 1500€	875€
Gouts Rossignol	Travaux énergie	19 671.51€	18 597.18€	8009€		464.93€ ASE : 100€

Projet de délibération n° 2024-28 : Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification du PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 7 octobre 2021 et devenu opposable à compter du 15 novembre 2021.

La mise en œuvre du PLUi suite à son approbation a montré qu'il est nécessaire de procéder à la modification du PLUi pour les motifs suivants :

⇒ **Rectifications d'erreurs matérielles** : suppression des zones constructibles sur les communes de Siorac-de-Ribérac, Saint-Just, et Montagrier, de Tocane-Saint-Âpre ;

⇒ **Modifications de certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :**

- Modification d'OAP dites « Habitat » sur les communes de Siorac-de-Ribérac, Bourg-du-Bost, Saint-Vincent-de-Connezac et Lisle ;
- Modification d'une OAP dite « Economique » appelée « *La borie* », sur la commune de Villeteureix ;
- Modification d'une OAP dite « Economique » appelé « *Intermarché Nord* », sur la commune de Ribérac ;

⇒ **Modifications de zonage sur différentes communes :**

- Verteillac : une zone UB passant en UT, au lieu-dit « *Le Pontis* »
- Tocane-Saint-Âpre :
 - Une zone UA passant en UY, située « *Grands Champ de Baunac* »
 - Une zone UE passant en UY, située « *Route de Ribérac* »
 - Une zone UA passant en UE, située « *Le Bourg Ouest* »
- Villeteureix : une zone UE passant en UA, située dans « *Le Bourg* »

⇒ **Modifications d'emplacements réservés**

- Suppression partielle sur les communes Verteillac et Tocane-Saint-Âpre

- **Modification du règlement écrit**
 - o Réécriture partielle du règlement sur les zones Ace (Agricole à vocation de continuité écologique) et Nce (Naturelle à vocation de continuité écologique)
 - o Correction de la zone UT, urbaine à vocation touristique ;
 - o Correction de la zone UB, urbaine à vocation constructible principalement destinée aux centres-bourgs anciens de type diffus, aux quartiers d'extension récente du bourg et aux quartiers qui se sont réalisés au coup par coup ou par opérations de lotissement, et avec un bâti généralement moins dense qu'en centre historique traditionnel.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve les modalités suivantes** de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLUi :

- Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, seront mis à la disposition du public pendant un mois à la Communauté de communes du Périgord Ribéracois :

- **au siège de Ribérac** : 11 rue Couleau 24600 RIBERAC,
- **Pôle de Verteillac** : 94 avenue d'Aquitaine 24320 VERTEILLAC,
- **Pôle de Tocane Saint-Apre** : Bonas 24350 TOCANE SAINT-APRE.

aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois (<https://ccpr24.fr/amenager-le-territoire/amenagement-durable/plan-local-urbanisme-intercommunal-plui/>).

- Des registres permettant au public de consigner ses observations pendant toute la période de mise à disposition seront ouverts au siège et aux deux pôles de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (adresses susvisées).

- Les observations du public pourront également être adressées par courriel sur une adresse électronique qui sera dédiée à cette procédure de modification (modif-plui@ccpr24.fr) et également par courrier au Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (Service Aménagement Territorial, 94 Avenue d'Aquitaine 24320 VERTEILLAC).

- Le dossier tenu à la disposition du public comprendra :

- Le projet de modification du PLUi
- Le cas échéant, les avis des personnes publiques associées consultées au titre de l'article L.132-7 du code de l'urbanisme.

- Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée n°2 du PLUi, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département.

Francis Lafaye « Cela reste dans le cadre de la non consommation d'espace supplémentaire »

Le Président : « c'est un sujet très important, ces modifications ont un coût, on ne révisera que quand la loi sera modifiée »

Francis Lafaye : « Ce travail a été fait car nous avons un service en capacité de le faire, si nous devons faire appel à un bureau d'études à chaque fois cela reviendrait très cher »

3- Pôle Service à la Population

3-1 Activités de Pleine Nature et Sport – Rapporteur Jean-Pierre Chaumette

Projet de délibération n° 2024/29 : Saison 2024 des piscines intercommunales

Sur proposition de la commission des Sports, il est proposé d'adopter les tarifs piscine suivants :

Piscines intercommunales		Tarifs actuels	Propositions
Enfants de moins de 3 ans		GRATUIT	GRATUIT
Enfants de 3 à 9 ans	Unité	1.20€	1.50€
	Carnet de 10 entrées	10.00€	10.00€
	Carte saison	25.00€	25.00€
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, 10-18 ans, étudiants (sur présentation d'un justificatif)	Unité	1.30€	1.50€
	Carnet de 10 entrées	11.00€	12.00€
	Carte saison	37.50€	38.00€
Adultes	Unité	2.50€	2.50€
	Carnet de 10 entrées	20.00€	20.00€
	Carte saison	56.00€	56.00€
Tarif de groupe - de 18 ans (à partir de 10 personnes)	accompagnant 1 gratuité pour 8 de + de 6 ans 1 gratuité pour 5 moins de 6 ans	1.00€	1.00€
Tarif de groupe + de 18 ans (à partir de 10 personnes)		2.00€	2.00€
Accompagnateur Visiteur		0.50€	0.50€
Location aquabike	1 séance	6.00€	6.00€
	carte de 5 séances	25.00€	25.00€
	carte de 10 séances	43.00€	43.00€
Ecole de natation	1 séance 8-12 ans	2.50€	2.50€
Aquagym /Aquatrainning	1 séance	10.00 €	10.00 €
	Carte de 10 séances	75.00 €	75.00 €

Gratuité pour les pompiers volontaires, les écoles et accueils de loisirs de la CCPR,

Entrée gratuite pour les participants de l'été actif inscrits à l'activité lors des séances de plongée

Une carte 10 bains est valable pour la saison en cours et les saisons suivantes.

Horaires :

Concernant les horaires, ils ne changent pas sauf pour les mercredis des vacances estivales, la commission propose l'ouverture de la piscine de Ribérac en journée continue : 10h00-19h00.

La commission des sports du 4 mars 2024 propose l'ouverture des piscines intercommunales, le 21 mai pour les scolaires et à partir du 2 juin et jusqu'au 15 septembre pour le public, fermeture de Verteillac le 1^{er} septembre 2024. En cas de mauvais temps la fermeture de la piscine de Ribérac peut être anticipée au 8 septembre.

Ouverture au public en période scolaire soit du 2 juin au 5 juillet et du 2 au 8 / 15 septembre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	16h30-19h00	16h30-19h00	12h00-19h00	16h30-19h00	16h30-19h00	10h00-14h00 15h00-19h00	10H00-13h00 15h00-19H00
Verteillac	16h30-19h00	16h30-19h00	15h00-19h00	16h30-19h00	16h30-19h00	10H00-12h00 15h00-19H00	

Ouverture au public pendant les vacances scolaires du 6 juillet au 1er septembre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	10h00-14h00 15h00-19h00	10h00-14h00 15h00-19h00	10h00-19h00	10h00-14h00 15h00-19h00	10h00-14h00 15h00-19h00	10h00-14h00 15h00-19h00	10H00-13h00 15h00-19H00
Verteillac	10H00-12h00 15h00-19H00	10H00-12h00 15h00-19H00	10H00-12h00 15h00-19H00	10H00-12h00 15h00-19H00	10H00-12h00 15h00-19H00	10H00-12h00 15h00-19H00	15h00-19H00

***Nocturne à la piscine de Ribérac jusqu'à 21h le vendredi soir du 12 juillet au 9 août 2024**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'adopter les tarifs et horaires proposés ci-dessous.

Jean Didier Andrieux : « Les dépenses des piscines c'est 300 000 € et les recettes de 30 000 €, le déficit c'est une aide qui est apportée aux gens »

4 – Divers

Projet de délibération n° 2024-30 : Projet de motion relatif au soutien au monde agricole

« Si l'expression du désarroi des agricultrices et des agriculteurs a pu paraître soudaine, elle est pourtant le résultat d'une lente et incessante dégradation de leurs conditions de travail et des contraintes économiques qui pèsent sur l'exercice de leur métier.

Les revendications sont nombreuses et peuvent ne pas être partagées par l'ensemble de la profession

Cependant un socle commun de décisions à prendre par le gouvernement et le chef de l'Etat est partagé par tous à savoir :

- Des prix rémunérateurs calculés par la profession et donc plus équitables
- La fin de la concurrence déloyale des produits importés qui ne respectent pas les mêmes normes environnementales
- Le respect de la loi Egalim
- La simplification des procédures administratives.

Dans un territoire rural comme le nôtre, l'agriculture :

- Est notre principale activité économique ;
- Façonne nos paysages ;
- Contribue à l'aménagement de notre espace et à la protection de notre environnement ;

Dans un territoire rural comme le nôtre les agricultrices et les agriculteurs :

- Savent s'adapter et innover face aux enjeux climatiques
- S'impliquent pour le bien commun
- Font vivre nos communes
- Contribuent à une ruralité vivante »

Le conseil communautaire pleinement conscient des difficultés du monde agricole à l'unanimité :

- Tient à apporter son soutien à l'ensemble des agricultrices et des agriculteurs
- Demande à Monsieur le Préfet de la Dordogne de tout mettre en œuvre pour accélérer la concrétisation des premières décisions prises par Monsieur le premier ministre
- Exige que les dispositions de la loi Egalim soient réellement appliquées
- Constate que le monde rural est bien souvent oublié et demande à l'Etat d'agir équitablement sur l'ensemble du territoire

Questions diverses :

Pascal Devars « Je reviens sur le PLUi et le Scot. On prend un Bureau d'études pour nous accompagner et l'Etat émet des avis opposés c'est assez ubuesque ».

Francis Lafaye « Rien n'est ficelé, pour le SCOT on a eu avis réservé du Préfet malgré l'avis défavorable de la DDT ; nous avons eu un avis favorable de la CDPENAF, nous avons eu un avis défavorable du Conseil Départemental qui a pris position sur le ZAN mais sur pas sur le projet de Scot... L'avenir sera encore plus contraignant mais on travaille pour essayer de réduire les diminutions de constructibilité. ».

Le Président remercie l'assemblée pour les échanges, il remercie les services pour le travail effectué.

Fin de la réunion à 21h10

Compte rendu des décisions du Bureau et du Président

Décisions du Président

Décision 2024/03 : Entretien courant des piscines de la CCPR

Le Président est autorisé à signer avec la société SOGEDO pour réaliser l'entretien courant des piscines pour un montant de 39 900 € HT et signer tous les documents afférents à la présente consultation.

Décision 2024/04 : Location Maison à Comberanche-Epeluche

Le Président est autorisé à signer le contrat de location avec Madame Léa-Marie POLLEZ à compter du 01 mars, pour une durée de 6 ans. Le montant du loyer s'élève à 500 € par mois.

Décision 2024/05 : Lauréat concours Pôle Administratif

Le président décide de retenir le lauréat du concours suivant :

- COCO ARCHITECTURE, architecte mandataire.

Décision 2024/06 : Avenant de prolongation avec la Société Verdi Conseil Midi Atlantique

Le président est autorisé à signer l'avenant n°1 pour la première révision du PLUI-h avec la Société Verdi Conseil Midi Atlantique afin de prolonger le délai d'exécution du marché jusqu'au 31 décembre 2024.

Décision 2024/07 : Avenant de prolongation avec la Société CITADIA

Le président est autorisé à signer l'avenant n°2 pour la deuxième révision du PLUI-h avec la société CITADIA afin de prolonger le délai d'exécution du marché jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Président

[Signature]



Le secrétaire de séance
Jean Marcet Beau

[Signature]

